

Familles CLOZIER et LEMORT, de la Grenade

Bernadette Rossignol, Peter Redhead, Philippe Clerc

(avril 2024)

L'île de la Grenade passa au cours de son histoire de la France à l'Angleterre et vice versa : elle fut d'abord occupée par les Anglais puis, en 1650, rachetée par la France. Pendant la Guerre de Sept Ans les Anglais en firent la conquête et le traité de Paris, en 1763, la déclara britannique. Les Français s'en emparèrent en 1779 puis la perdirent, ce que le traité de Versailles entérina en 1783.

Pierre Bardin nous a signalé un acte, témoignage de ces changements de souveraineté, curieux bail à loyer pour 10 ans, en 1788, d'une portion d'une habitation de l'île, alors anglaise, par son propriétaire français, qui demeurait à Paris, à trois Britanniques qui vivaient en trois endroits différents de la Grande Bretagne.

Bail d'habitation à l'île de la Grenade

Par M. LE MORT de LA ROCHE à MM GEMMEL, SCOTT et BOGLE

25/04/1788 M^e Gobin, Paris, MC/ET/X/775

M. Charles LE MORT de LA ROCHE écuyer, conseiller du roi, son président de l'ancien conseil supérieur de la Grenade et ancien ordonnateur pour le roi de France de ladite île de la Grenade et dépendances avec tous les pouvoirs accordés aux intendants dans la colonie, demeurant rue Saint Antoine, paroisse Saint Paul, stipulant comme ayant droit pour moitié dans le tiers de l'habitation ci-après, aux termes de son contrat de mariage avec dame Marie Catherine Céleste CLOZIER (M^e Berthon, Dijon, 10/09/1775)

comme donataire perpétuel en usufruit de sa dite épouse, sauf la légitime de dame Céleste Charlotte Rose Geneviève LE MORT leur fille

comme tuteur de sa fille, seule héritière de sa mère (nommé à la Grenade le 20/02/1781 par les parents et amis)

donne en bail à loyer pour 10 ans à MM

William GEMMEL écuyer demeurant à Londres

William SCOTT écuyer demeurant à Glasgow

Robert BOGLE écuyer demeurant à Daldouis en Écosse (Daldowie)

tous absents, représentés par M^e Jean Frédéric PERRIGAUX, banquier à Paris rue du Sentier (Saint Eustache) ; procuration à Londres le 29/03/1788 (jointes la procuration en anglais et sa traduction en français)

la portion appartenant à M. LE MORT et son épouse puis leur fille dans **l'habitation caféyère dite de Florence, aux Sauteurs de l'île de la Grenade**, qui appartenait en entier et en indivision à feu dame LE MORT, à François Libéral CLOZIER et à Mme PAPIN ses frère et sœur.

Depuis le décès de Mme LE MORT, partage et division de l'habitation qui contenait en totalité 98 carreaux (mesure française). M. LE MORT ne connaît pas la composition de son lot mais il sait que les bâtiments de maître et de la manufacture sont dans le lot de Mme PAPIN. Sa partie est de plus de 30 carreaux et il possède le tiers des nègres et animaux de l'habitation (au moins 48 nègres puisque la totalité est de 170 nègres).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Bail pour 350 livres sterling (8 000 lt) par an pendant 10 ans.

Or *Philippe Clerc* nous a envoyé la transcription d'une série d'actes de la Grenade que lui avait transmise *Peter Redhead*, et qui concerne les mêmes propriétaires de cette même habitation, avant et après l'acte précédent.

Nous les classons chronologiquement :

La Grenade, 9 juillet 1773 :

Le 27 juillet 1726, François CLOZIER, habitant de la Grenade, quartier de la Petite Rivière des Sauteurs, écrit à M. DUPOYET, chevalier de St Louis, gouverneur pour le roi des îles de la Grenade et Tabac, que, en janvier 1720 il habita (= défricha) un terrain audit quartier où il planta 30 000 pieds de cannes, « lesquels par l'expérience du passé lui aurait assuré un revenu considérable, sans un ouragan des plus fâcheux et jusqu'alors inconnu » qui arriva en cette île en novembre 1724 qui en détruisit plus de 10 000. Le reste au lieu de se remettre a toujours dégénéré et on ne peut en retirer que du bois inutile. Il voulait construire une sucrerie mais la rivière qui borne l'habitation est à peine suffisante pour faire fonctionner un moulin à eau. La source est à environ 250 pas au-dessus des bornes de l'habitation, sur un terrain appartenant à BRAUD fils qui avait commencé à le défricher mais s'en est allé de l'île. Il supplie donc le gouverneur de lui accorder la concession d'un terrain de 500 pas de large sur 300 de haut, faisant partie du terrain jadis concédé au sr Braud et abandonné, « afin que conservant les sources de cette rivière couvertes de bois je puisse avec sûreté et stabilité faire l'établissement projeté. »

Accord du gouverneur le 28 juillet 1726

Puis le 11 mai 1736, le nouveau gouverneur de la Grenade, M. de PRADINES, permet au Sr François CLOZIER, ancien lieutenant de juge de l'île, d'habiter un terrain en bois de bout au quartier des Sauteurs (détails de localisation donnés, voisin le Sr Jean BOURNEUF, arpenteur le Sr MOREAU). Ce terrain est un agrandissement de son habitation et « lui procurera la commodité des eaux pour ses établissements. »

Le 5 avril 1781, mariage aux Sauteurs, après publication des bans au Marquis, entre :
Louis François Marie PAPIN, commandant le bataillon du quartier des Sauteurs, majeur, natif de la paroisse de l'Assomption du Marquis, fils de feu Louis, ancien major dudit quartier, et feu Marie Françoise PASSÉE
et Louise Thérèse Geneviève CLOZIER, mineure, native de la paroisse de Charmois, diocèse de Sens (Charmoy, Yonne, 89), fille de feu messire François Clozier, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de la Grenade, et dame Geneviève Catherine BERTHELIN, présente.

Acte en réhabilitation de leur premier mariage dont est issue Louise Charlotte Isis, décédée, et deux garçons qui n'ont pas encore reçu le baptême et qu'ils reconnaissent.
Témoins

François CLOZIER DECOTEAUX, marguillier en charge de la paroisse, et Louis François CLOZIER CHANTERNEU, capitaine commandant d'artillerie du quartier, tous deux cousins germains paternels de la contractante

Pierre Guillaume GRANDSAULT, ancien capitaine de milice au bataillon du quartier, et Pierre GRANDSAULT fils, lieutenant audit bataillon (signatures, collationnées, GRANDSAULT)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

07/08/1788 Paris, procuration

M^e Charles LEMORT, écuyer conseiller du roi son président de l'ancien conseil supérieur de la Grenade et ancien ordonnateur pour le Roi de ladite isle de la **Grenade** et dépendances, demeurant à Paris rue St Antoine paroisse St Paul, en son nom comme ayant droit pour moitié dans **le tiers de l'habitation de Florence** à cause de la communauté de biens qui a existé entre lui et dame Marie Catherine Céleste CLOZIER sa défunte épouse et comme donataire mutuel en usufruit (contrat de mariage M^e Berthon, Dijon, 10/09/1775) et comme père et tuteur légitime de dlle Céleste Charlotte Rose Geneviève LEMORT sa fille mineure issue de leur mariage (avis des parents et amis à la Grenade 20/02/1781),

donne procuration à Frédéric LE CLERC, écuyer demeurant à la Grenade quartier du Sauter dit St Patrick, et en cas de décès à Jean Baptiste Auguste HOSTEN écuyer demeurant actuellement en l'isle Ste Lucie,

pour administrer tous ses biens et gérer tous ses intérêts en l'isle de la Grenade, l'isle de la Trinité espagnole et autres lieux de l'Amérique, ainsi que ceux de sa fille, et reprendre la possession de fait et de droit de l'habitation caféyère dite Florence au quartier du Sauter dit St Patrick, appartenant aux trois enfants de François CLOZIER et dont son épouse et lui étaient propriétaires pour un tiers, et prendre connaissance de la gestion de l'habitation, de l'état des esclaves, de celui les cultures et produits, etc. et de tout ce qui a été fait depuis 1780 que M. PAPIN son beau-frère a de fait administré l'habitation et depuis l'absence du constituant de la Grenade en décembre 1781

et pour provoquer la licitation ou vente à l'amiable ou en justice de ladite habitation, de ses esclaves, etc. et du magasin au bord de la mer et de la maison au bourg du Sauter.

A l'égard des comptes dus par Mme CLOZIER belle-mère du constituant, tant des biens à Paris de M. CLOZIER père de Mme LEMORT que des fruits et revenus de l'habitation de Florence que la dame Clozier a touchés depuis janvier 1778, date du décès de M. Clozier, jusqu'au moment où M. PAPIN devient comptable, excepté la récolte de 1775 à 1776 dont la dame Clozier a fait raison au sr Lemort et celle de 1776 à 1777 administrée par le sr Lemort, le constituant se réserve de déterminer la marche à suivre d'après ce qu'il aura appris de ses procureurs passés à la Grenade.

Il donne aussi pouvoir de retirer des mains de Mrs PAPIN les effets et bijoux lui appartenant qui leur ont été remis par commission du Roi suivant son reçu du 17/01/1782 pour lui être envoyés en France,

Et de vendre ou disposer de tous meubles, effets et esclaves qui peuvent lui appartenir, donner décharge, acquitter toutes créances

A l'égard de **l'habitation appelée Mucurapo** que le constituant possède à la **Trinidad** (ou Ile de la Trinité espagnole), quartier du Port d'Espagne, ayant pour voisins limitrophes Mme la marquise de CHARADE, le sr SAINT DIZIER et Lambert GASPARD nègre libre, que la feuë dame son épouse avait acquise en 1779 du nommé GENET, métif libre, par acte sous seing privé, en vertu du pouvoir que le constituant avait laissé à son épouse, il donne aussi pouvoir de la vendre au prix le plus avantageux.

Il donne encore pouvoir de retirer la demoiselle Céleste Charlotte Rose Geneviève LEMORT sa fille des mains de M. CLOZIER de STE MARIE son cousin, chez qui elle doit demeurer depuis le décès de M. Philippes Charles CLOZIER son digne parrain,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ou des mains de toute autre personne chez qui elle pourrait être, pour la faire passer en France en mai ou juin de l'année prochaine 1788 ;

faire raison à M. Clozier de Ste Marie de la pension raisonnable pour le séjour de sa fille, en remerciant M. et Mme Clozier de Ste Marie de leurs bons soins. Ils sont priés de remettre audit procureur une vache et sa suite appartenant à sa fille, une malle de linge et hardes à l'usage de feu Mme Le Mort et un paquet de robes et jupes remises à feu M. Clozier père par la commission du roi.

Enfin, pouvoir de former toute action en justice.

Fait à Paris en la demeure du sr LEMORT le 28/02/1788, comme dit dans la minute demeurée chez M^e Fieffé, notaire (MC/ET/XXVI).

Paris 1^{er} 18/01/1818

Acte de décès la veille rue Neuve des Mathurins 62, quartier de la place Vendôme, de Céleste Charlotte Rose Geneviève LEMORT de LA ROCHE, 37 ans, née à la Grenade, île d'Amérique, veuve en 1^{ères} noces de Louis Armand ANDOUEAUD, lieutenant-colonel de génie, et mariée en 2^{des} noces à Jean Gabriel Marie Emmanuel baron de LAPOINTE, officier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres de Saint Louis et de Bavière, maréchal de camp. Déclaré par Jean Baptiste Marie Joseph VERVOORT, ancien gendarme du Roi, 56 ans

Paris 1^{er} 27/03/1853

Acte de décès en son domicile rue de Suresnes 37 d'Augustine Juliana Evelina LEMORT de LA ROCHE, 51 ans, née à Paris, mariée à Jules Antoine AUGER, sous-chef à la Caisse des Dépôts et Consignations, 50 ans

Charles LE MORT de LA ROCHE

Dossier Colonies E 78

Créance de Jean Baptiste CHÉRET, orfèvre, à Paris, quai des Orfèvres, sur Charles LE MORT de LA ROCHE, commissaire de Sa Majesté à l'intendance des îles sous le Vent, de la Grenade et de Saint-Vincent en 1780.

CHÉRET a fourni à LE MORT, avant son embarquement à Brest, 10 858 livres d'argenterie dont il doit encore 5 000 livres payables moitié au 1^{er} janvier 1780 et moitié au 1^{er} avril. Il n'a pas payé le premier terme.

Nota : La dernière vue du dossier est un acte du 16 février 1765, **contrat d'engagement** à Rochefort pour la **Guadeloupe**, pour 3 ans, d'Antoine CHERLONAY, compagnon charpentier scieur de long de 21 ans, fils de Joseph et Françoise BARBIER, natif de Pouzauges en Basse Marche diocèse de Limoges (Vienne, 86). Cet acte, qui suit celui de CHÉRET et devait constituer un dossier différent, n'est donc pas répertorié par les ANOM.

Dans les articles de GHC, quelques références au nom de Charles LE MORT de LA ROCHE, dont :

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art14.pdf> (p. 10/12) :

M. Le MORT, juge au Fort Royal de la Martinique a été **nommé en 1780 ordonnateur de la Grenade**.

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art20.pdf> :

Le 13/09/1788 affranchissement de Marie Louise, environ 35 ans, négresse créole de l'**habitation de Florence**, en l'île de la Grenade, appartenant à Charles Le Mort de

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

la Roche, président de l'ancien conseil de l'île : « Elle ne doit plus être comptée au nombre de ses esclaves ». Le 03/02/1789, il affranchit les 3 enfants mulâtres de Marie Louise : Marie Charlotte, mulâtresse, environ 7 ans, Narcisse Désiré, environ 3 ans et Sylvain Lubin 9 mois, mulâtre (MC/ET/XXVI/774) ¹.

Des actes du minutier repérés par *Pierre Bardin*, d'autres que nous avons consultés par la suite, ainsi que ceux communiqués par *Peter Redhead* et divers contributeurs de Geneanet, permettent de reconstituer la généalogie et de comprendre les relations entre les différentes personnes que nous venons de citer.

Essai de généalogie

1 François CLOZIER

exempt des commandements du roi en la prévôté générale des Monnaies

+ /1745

x Magdelaine BURETTE

1.1 François CLOZIER

lieutenant civil et criminel de la Grenade ; demeure à Paris rue St Honoré (St Eustache) en 1745, rue Chapon au Marais (St Nicolas des Champs) en 1757 (MC/ET/LIX/259, 15/12/1757 M^e Marchand)

+ 12/01/1768 Passy près Paris (acte de notoriété U1335)

pas d'inventaire. Partage M^e Delage 18/05/1768 (ET/MC/XIV)

ax Françoise BOYER

+ mars 1725 dans la traversée de la Grenade à la Martinique (AN Z1o-204A)

bx Cm 27/04/1745 M^e Billeheu, Paris (ET/LIII/312), Notre Dame de Bonne Nouvelle, Catherine Geneviève BERTHELIN, fille d'Étienne, exempt commandant la maréchaussée de l'Isle de France ², capitaine général de la conduite des déserteurs et inspecteur de toutes les recrues de la ville de Paris, décédé à Passy en 1757 (sa fille renonce à la succession le 28/03/1761, M^e Jourdain LXXV), et Geneviève BOUCHER (renonce à la succession de son mari le 27/10/1757)

+ après l'an IX

Enfants du second mariage : actes de notoriété devant M^e de Marandel 06/07/1773 et M^e Colin, notaire à Paris, le 12 pluviôse IX (01/02/1801), par Jean Baptiste Marie VERVOORT et Pierre ANDRIOT (notoriété U1335 Paris, et registre des tutelles 18/01/1768 Y4910B)

1.1.1 Marie Catherine Céleste CLOZIER

o ca 1749 (18 ans en janvier 1768)

+ 31/01/1781 La Grenade (suite de couches)

testament olographe déposé au greffe de la Grenade le 01/02/1781

inventaire après décès 21/04/1781 M^e Saulnier, La Grenade

Cm M^e Berthon, Dijon, 10/09/1775

¹ Affranchissement demandé dans le testament olographe de Céleste CLOZIER.

² Ile Maurice.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 11/09/1775 Dijon, **Charles LEMORT LAROCHE**, fils d'Antoine LEMORT, avocat au parlement de Paris, intendant de la marquise de Montatère, et Marie Madeleine MARCHE ³

avocat au parlement de Paris en 1775 ; ordonnateur à la Grenade

+ 20 vendémiaire VII (11/10/1798) Paris, rue de Grammont n° 701

Inventaire après décès M^e Colin 24 frimaire VII (14/12/1798) (LXIV/554)

bx Cm 25/10/1783 (XXVI/717, M^e Fieffé) Sylvie Thérèse Adélaïde **VERVOORT**,

filles de Charles François Joseph, avocat au parlement de Flandre et ancien échevin de la ville de Douai, et Françoise Joséphe DAVEROULT

demeurant chez les Dames de l'Instruction chrétienne, rue du Pot de Fer,

paroisse St Sulpice et apportant en dot 50 000 livres ; il lui appartient le 1/5^e d'une donation entre vifs à elle et ses frères et sœurs par leur père

o 31/12/1748 Douai (Nord, 59)

+ 18/11/1825 Paris

d'où

Charles Désiré LEMORT LAROCHE ⁴

inspecteur des lits militaires à Nantes (Loire Inférieure, 44) en 1829

o 09/03/1784 Paris

+ 18/11/1831 Blois (Loir et Cher, 41)

x 31/12/1807 Paris 2, Marie Christine Joseph de NUGENT, fille de Gérard et Maria Anna Willhelmine Gertrud de BOUGET

o 01/01/1774 Aix la Chapelle, Saint Foillan (Allemagne)

+ 29/04/1854 Paris

d'où au moins

Augustina Juliana Evelina LEMORT de LA ROCHE

o 20 germinal X (10/04/1802) Paris

+ 27/03/1853 Paris 1^{er}, rue de Suresnes 37 ; 51 ans

x 26/02/1829 Paris 1^{er}, Jules Antoine **AUGER**, fils de + Antoine Nicolas et Catherine Élisabeth CHÉRON

employé au ministère des finances en 1829 ; sous-chef à la Caisse des Dépôts et Consignations en 1853

o 6 thermidor XI (25/07/1803) Rouen (Seine Maritime, 44)

+ 1853/

d'où (de Marie Catherine Céleste CLOZIER)

Céleste Charlotte Rose Geneviève LEMORT LAROCHE

o 13/01/1781 **la Grenade**

+ 17 d 18/01/1818 Paris 1^{er}, 37 ans

ax 7 germinal X (28/03/1802) Louis Armand **ANDOUAUD**, fils de + Michel et

+ Anne Catherine TROUSSEL (+ 18 nivôse IV -08/01/1796-, liquidation

partage 4 fructidor VIII -22/08/1800- M^e Monnot)

polytechnicien (promotion 1796), chef de bataillon du génie

o 11/07/1777 Paris

+ 25/05/1811 Séville, de suites de blessures le 16/05 à la bataille d'Albuera près Badajoz, Espagne

Inventaire après décès M^e Massé 14/11/1811 (LXIV/553)

³ Mickael Galas, mickael20, et autres sur Geneanet. Idem pour parents, naissance et décès de Sylvie Thérèse Adélaïde Vervoort et pour Charles Désiré Lemort Laroche.

⁴ Informations sur lui, Jean François Cazin sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

d'où 2 filles, mineures en 1811, Céleste Sylvie Michelle (o 23 ventôse XII) et Anna Louise Françoise (o 10 brumaire XIV)
bx 13/08/1814 Paris, Jean Gabriel Marie Emmanuel **LE BON baron de LAPOINTE**, fils de Louis Pierre et Jeanne Élisabeth BALAGUE officier de la Légion d'honneur, commandeur en 1822, chevalier des ordres de Saint Louis et de Bavière, maréchal de camp ⁵
o 26/06/1772 île de **Sainte Lucie**
+ 12/04/1856 Paris 1^{er}

1.1.2 Louise Thérèse CLOZIER

o 14/01 b 01/02/1761 Charmoy (Yonne, 89) (7 ans en janvier 1768)
x 05/04/1781 Les Sauteurs, île de la **Grenade** (réhabilitation de mariage) Louis François Marie **PAPIN**, fils de + Louis, ancien major dudit quartier, et + Marie Françoise PASSÉE
commandant le bataillon du quartier des Sauteurs
o Le Marquis île de la Grenade

1.1.3 François Libera CLOZIER

o ca 1763 (4 ans en janvier 1768)
+ /1781

1.1.4 Philippe Charles CLOZIER

tuteur de sa nièce Céleste Charlotte Rose Geneviève Lemort Laroche en 1781

Extrait du contrat de mariage CLOZIER x BERTHELIN le 27/04/1745
(MC/ET/LIII/312)

Biens du futur époux, François CLOZIER, 340 000 livres composées entre autres de :
200 000 livres, prix d'une **habitation qu'il possède en l'île de la Grenade**, plantations, nègres, négresses, négrillons et négrittes qui l'habitent et la font valoir ;
20 000 livres à lui dues par divers commerçants de la ville de Nantes et plusieurs particuliers à Paris ;
60 000 livres en mobilier à l'île de la Grenade et l'île St Pierre [sic pour la ville de Saint Pierre de la Martinique ?], chevaux, bêtes à cornes dans l'habitation, récolte dernière de café.

Extrait du testament olographe de Marie Catherine Céleste CLOZIER
épouse de Charles LEMORT LAROCHE
déposé au greffe de la Grenade 01/02/1781
in liquidation-partage du 29 pluviôse X -18/02/1802 - M^e Colin (XXVI/867)

Elle prie son mari de se réunir avec ses frère CLOZIER et beau-frère PAPIN pour acheter une petite habitation à la Trinité dont sa mère jouirait sa vie durant et sur laquelle ils placeraient chacun 10 nègres. Si ses frère et beau-frère ne sont pas d'accord, elle demande à son mari d'abandonner à sa mère la jouissance d'une habitation qu'ils avaient acquise à la Trinité, avec les 10 nègres.

⁵ Informations détaillées sur lui et sa carrière, Yves Beyler, yabeyall et Pierfit sur Geneanet ; Fastes de la Légion d'honneur p. 554.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Affranchissement de la négresse Marie Louise.

A Lucile sa femme de chambre 4 000 livres argent des îles et elle prie son mari de la protéger pour son passage en France sans qu'il ne lui coûte rien.

Legs à Mme de Charas : une boîte d'or et une robe de gaze peinte.

Legs à Mme Clozier sa mère : un couteau à lame d'or, une pièce de taffetas chiné et une robe de mousseline.

Inventaire après décès M^e Saunier au Fort Royal de la Grenade le 21/04/1781.

Argenterie à 500 livres le marc : 19 531 livres.

Extrait du contrat de mariage LEMORT x VERVOORT le 25/10/1783
(MC/ET/XXVI/717)

Biens mobiliers et immobiliers qui seront liquidés par le partage à faire de la communauté avec sa première épouse décédée à le Grenade en janvier 1781.

Inventaire fait à **la Grenade** par M^e Saulnier en la maison du futur époux et à la ville du Fort Royal (St Jacques) et habitation de Florence quartier des Sauteurs. L'inventaire du Fort Royal comprend le tiers de la petite habitation située en l'île de **la Trinité espagnole**, conquêt de la première communauté.

Extrait de l'inventaire après décès de Charles LEMORT LAROCHE
le 24 frimaire VII (14/12/1798)
(MC/ET/LXIV/554)

Fait à la requête de sa veuve Silvie Thérèse Adélaïde Vervoort, de sa fille en premières noces Céleste Charlotte Rose Geneviève Lemort Laroche, mineure émancipée d'âge (par l'assemblée de parents et amis le 21 frimaire), et de Jean Baptiste Marie Joseph Vervoort, subrogé tuteur de Charles Désiré Lemort Laroche.

Dans les papiers sont cités le contrat de mariage Lemort/Vervoort (M^e Fieffé 25/10/1783), celui du premier mariage à la Grenade avec Marie Céleste Clozier (19/08/1780), l'inventaire après décès de cette dernière au Fort Royal de la Grenade (21/04/1781) et une réclamation d'indemnité par le sr Lemort au citoyen Denormandie, directeur général de la liquidation, relativement à l'affaire criminelle de la Grenade, procès par le gouvernement contre l'administration de la Grenade dont Lemort était ordonnateur (pas de date ni de détails explicatifs).

Extrait de la liquidation et partage des biens
entre les héritiers de Charles LEMORT LAROCHE
le 29 pluviôse X (18/02/1802)
(MC/ET/XXVI/867)

Très long document. Entre sa veuve, tutrice de son fils, et sa fille en premières noces, qui demeurent ensemble, rue de Grammont, division Lepelletier.

Il est d'abord exposé que « le citoyen Lemort Laroche, nommé commissaire ordonnateur de la Grenade, a été en but à la persécution la plus inouïe, obligé pour se soustraire aux poursuites de repasser en France ». Il demanda et obtint justice mais avec une telle lenteur que pendant ce temps « on s'était emparé de tout ce qui lui appartenait à la Grenade, son mobilier avait été saisi et annoté parce qu'il s'agissait d'un décret de prise de corps et, par suite d'un jugement injuste, il avait été vendu et le prix versé dans les coffres de l'administration (...) un jugement solennel rendu par

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

le parlement de Paris l'a vengé de l'outrage » mais il n'a jamais obtenu restitution de ce qu'on lui avait pris, ni dommages et intérêts. Il a donc perdu « la majeure partie, de sa fortune et notamment tout le fonds de la communauté, excepté l'habitation. »

Longs développements sur l'habitation de la Grenade et les droits sur elle de sa fille Geneviève Lemort Laroche ; il faut en déterminer le produit depuis janvier 1781 (décès de sa mère) jusqu'au décès de son père qui en avait l'usufruit.

Mme Clozier mère s'était mise en possession de l'habitation après la mort de son mari en 1768, d'où un procès criminel entre elle et ses enfants : ce n'est qu'en 1782 que le citoyen Papin, son gendre et oncle de la demoiselle Lemort Laroche parvint à l'expulser et devint gérant de l'habitation. Mme Clozier mère s'est reconnue débitrice envers ses enfants mais elle n'a pas pu payer et « elle était dans un état tel que ses enfants furent condamnés à lui payer une pension alimentaire de 6 000 livres » (2 000 chacun d'eux).

« Le feu citoyen Lemort Laroche n'ayant pu obtenir aucun compte de ses beaux-frères et par suite aucune des sommes qu'ils lui devaient, prit le parti, tant en sa qualité de propriétaire que d'usufruitier, d'affermier sa portion dans l'habitation Florence aux citoyens GEMMEL, SCOTT et BOGLE », le 25 avril 1788 (voilà donc l'explication du bail par lequel nous avons commencé cet article !). Ce bail pour 11 ans commença le jour de la prise de possession le 20 juillet 1788, expira le 20 juillet 1799 et fut prolongé par un second bail en l'an VIII : 8 000 livres tournois pour les 10 premières années et 5 000 pour la dernière, « attendu l'obligation de planter la dernière année autant de pieds de café qu'ils en avaient trouvé en entrant. »

L'habitation à la Trinité espagnole fut acquise par le citoyen Lemort Laroche et sa première femme pour 5 760 livres. Selon le vœu de sa femme dans son testament c'est Mme Clozier sa mère, aïeule de la dlle Lemort qui en a joui seule. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle sa pension alimentaire a pris fin.

Rente de 126 livres par le sr Lemort Laroche (acte ssp 19 mai 1779) au profit du citoyen ASSELIN de BEAUVILLE pour le prix de deux esclaves noirs ; payée jusqu'au 14 mai 1791.

Dans les dépenses de la demoiselle Lemort Laroche jusqu'au décès de son père nous relevons :

- ce qu'il en a coûté pour le passage de la dlle et de sa négresse Marie Louise, de la Grenade à Londres, début 1789, les frais de logement à Paris, ceux du retour de la négresse à la Grenade (en passant de Paris à Bordeaux puis à la Martinique), de la petite pacotille qui lui a été remise, enfin de son affranchissement, en récompense d'avoir nourri et élevé ladite demoiselle. Cette négresse fut estimée lors des partages 120 livres sterling (3 000 livres tournois environ).

- ce qu'il a coûté pour l'entretien et l'éducation de la dlle Lemort Laroche depuis le 4 février 1789 où elle fut placée dans un pensionnat à Belleville, jusqu'à sa sortie le 14 floréal an II (4 mai 1794) : pension de 400 livres, « sans compter les maîtres » + 500 livres pour l'entretien annuel.

- les dépenses de la dlle Lemort, alors âgée de près de 17 ans, jusqu'au décès de son père, 1 400 livres nourriture comprise.

Suit le long détail de ces dépenses

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Mme veuve Clozier, aïeule de la dlle Lemort Laroche, était propriétaire d'une maison à Paris rue Bellefonds, saisie et vendue par le Châtelet de Paris. Le citoyen Lemort Laroche était créancier de sa belle-mère pour le compte de tutelle qu'elle devait à sa fille 118 800 livres) et pour la jouissance de l'habitation Florence

Extrait de l'inventaire après décès d'Armand Louis ANDOUEAUD
le 17/09/1811
(MC/ET/LXIV/553)

Fait à la requête de sa veuve Céleste Charlotte Rose Geneviève LAMORT LAROCHE (signe La Mort de la Roche), tutrice de ses deux filles mineures, demeurant rue Bourg Tibourg n° 9. Très longue liste des papiers inventoriés, dont :

Lettre datée de Séville le 29/05/1811, du général de division Lery, commandant en chef du génie, à S.E. le duc de Feltre ministre de la Guerre, annonçant le décès du capitaine de génie Andoueaud, employé au 5^e corps de l'armée impériale d'Espagne, de suites de blessures reçues à la bataille du 16/05/1811.

Contrat de mariage 7 germinal X (28/03/1802)

Biens de l'époux :

757 ares de terres labourables en 16 pièces à Hargeville, Goupillières, Flexanville, Thoiry (Yvelines, 78),

Le 1/8^e d'une ferme à Versailles dite la ferme du Désert

Biens de l'épouse, seule héritière de sa mère :

1/3 indivis de **l'habitation Florence à la Grenade**, revenu annuel 6 00 francs
moitié d'une habitation à la **Trinité espagnole**

15 000 francs : succession de sa mère reçue le 29 pluviôse X (10 602 livres) et ses gains et épargnes (4 897 livres)

Portion indivise dans la succession de son père, dont la deuxième épouse a droit à part d'enfant

Liquidation-partage de la première communauté Lemort Laroche x Clozier, 29 pluviôse X (18/02/1802) M^e Colin, successeur de M^e Fieffé (XXVI/867)

Liquidation-partage d'Anne Catherine Troussel (+ 18 nivôse IV, 08/03/1796) épouse de Michel Andoueaud entre ses enfants Armand Louis et Élisabeth Louise épouse d'Agésilas Joseph Isambert

Le 28/03/1810 (M^e Noël) : Michel Andoueaud et son épouse, Armand Louis Andoueaud et son épouse et M. et Mme Isambert ont vendu à Sa Majesté Napoléon empereur des Français et roi d'Italie, la **ferme du Désert, plaine de Satory à Versailles, dans l'enceinte du Petit Parc** pour 65 000 francs dont Armand Louis Andoueaud a reçu le 1/8^e lui revenant, 8 125 francs.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)